

DÉLIBÉRATION n° 2025/124

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Marie DA BENTA à Daniel RAYNAL, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Avancement de grade - et pérennisation d'emplois
Mise à jour du tableau des emplois, avec ouvertures des emplois et suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établis pour l'année 2025 après réussite à l'examen professionnel et après avis du Centre de Gestion, de permettre la stagiairisation de 2 agents contractuels et de prendre en compte l'avancement de grade d'un agent,

Ces modifications, préalables aux nominations, entraînent :

- Les créations d'emplois correspondants
- La suppression de l'emploi correspondant

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 21 octobre 2025 : - Suppression de poste suite à avancement de grade

Filière technique - Catégorie B

- Suppression d'1 emploi de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, au service Communication

A compter du 1^{er} décembre 2025 : - Avancement de grade - Ouverture de poste

Filière Administrative - Catégorie A

- Ouverture d'1 emploi d'Attaché principal à temps complet, au service Développement et cadre de vie

A compter du 1^{er} janvier 2026 : - Ouvertures de postes

Filière Technique - Catégorie C

- Ouverture de 2 emplois d'Adjointes techniques à temps complet, un poste au service des espaces verts et un poste au service travaux.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

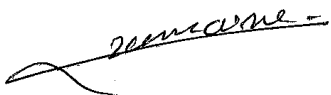
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

- La mise à jour du tableau des emplois, avec ouvertures des emplois et suppression de poste

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025